

GUIDE DE RECHERCHE DE STAGE - Année 2019-2020
3^{ème} de l'Enseignement Agricole
 Sites de Saint Jean de Bournay et Châbons

Seuls les élèves ayant 14 ans le premier jour du stage peuvent l'effectuer.

Dates de stages :

Stages obligatoires :

Période 1	Du 07/10/2019 au 12/10/2019
Période 2	Du 02/12/2019 au 07/12/2019
Période 5	Du 01/06/2020 au 06/06/2020

Stages supplémentaires à la demande de la famille :

Période 3	Du 27/01/2020 au 01/02/2020
Période 4	Du 23/03/2020 au 28/03/2020

Objectifs pédagogiques des stages :

Ces stages d'une durée minimum de 32 heures, constituent une découverte du milieu professionnel et des métiers. Le but est **d'observer** quelques activités pratiques dans un emploi donné, mais surtout de découvrir et de noter son intérêt, ses exigences et ses contraintes. Un livret de stage sera à compléter et sera rendu dès le retour dans l'Etablissement.

Lieux de stage :

Les trois périodes obligatoires de stage feront découvrir des métiers sur l'un des thèmes suivants :

Transition agro-écologique et développement durable / Aménagement et valorisation de l'espace / Activités de loisirs / Cadre de vie / Vente-accueil

Les deux périodes supplémentaires sont à la demande de la famille, en favorisant la découverte de métiers en fonction du projet professionnel. Pour ceux souhaitant un apprentissage, c'est le moment de faire un stage chez le futur maître d'apprentissage.

L'entreprise familiale ne peut, en aucun cas, constituer un lieu de stage.

Les entreprises étant très sollicitées par les jeunes en recherche de stage, commencez les recherches le plus rapidement possible.

Le professeur responsable du suivi des stages n'a pas la charge de trouver un lieu de stage pour chaque élève, mais l'aide dans ses recherches.